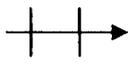
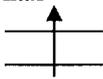
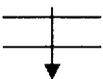


## DT 2.5 – Tableau des résistances thermiques des échanges superficiels

Paroi donnant sur : - l'extérieur - un passage couvert - un local ouvert <sup>(2)</sup>		$R_{si}$ $m^2.k/W$	$R_{se}^{(1)}$ $m^2.k/W$	$R_{si} + R_{se}$ $m^2.k/W$	
Paroi Verticale angle > 60° par rapport à l'horizontal  	Flux horizontal	0,13	0,04	0,17	
	Paroi Horizontale angle < 60° par rapport à l'horizontal  	Flux ascendant	0,10	0,04	0,14
		Flux descendant	0,17	0,04	0,21

(1) Si la paroi donne sur un autre local non chauffé, un comble ou un vide sanitaire,  $R_{si}$  s'applique des deux côtés.

(2) Un local est dit ouvert si le rapport de la surface totale de ses ouvertures permanentes sur l'extérieur à son volume, est égal ou supérieur à  $0,005 \text{ m}^2/\text{m}^3$ . Ce peut être le cas, par exemple, d'une circulation à l'air libre, pour des raisons de sécurité d'incendie.

## DT 2.6 – Conductivité thermique $\lambda$ des matériaux du bâtiment

MATERIAUX	CONDUCTIVITE THERMIQUE $\lambda$ EN W/mK
Béton armé	2,5
Enduit ciment	1,8
Sable gravier	2,0
Polystyrène Placomur	0,036
Plaque de plâtre	0,35
Polystyrène BM	0,047

# DT 3.1 – EXTRAIT DE LA NORME FRANCAISE NF EN ISO 717-1

## Evaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction.

### Partie 1 : Isolement aux bruits aériens

#### 1. Introduction

*L'arrêté du 30 juin 1999 revoie à la norme européenne ISO 717 d'août 1997. Cette norme est référencée NF EN ISO 717-1 & 717-2 dans la nomenclature française.*

Cette norme a pour objectif de proposer une valeur unique pour exprimer la caractéristique acoustique d'un matériau ou d'un produit. Selon la norme ISO 717-1 les valeurs uniques sont destinées à indiquer la qualité de l'isolement aux bruits aériens et à faciliter l'énoncé des exigences en matières d'acoustique. Celles-ci devront figurer dans les règles de construction.

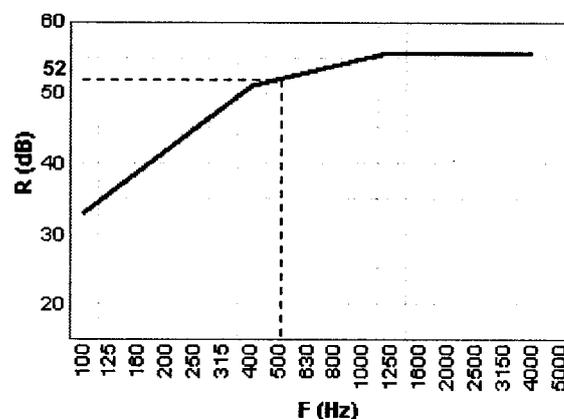
#### 2. Bruits aériens, valeurs de références

L'indice d'affaiblissement acoustique R mesuré en laboratoire par bande d'octave de fréquences conduit à l'indice unique  $R_w$ .

L'indice « w » fait référence à la norme européenne.

Les bandes de fréquences prises en compte sont celles couvrant les tiers d'octave de 100 à 3150 Hz.

La courbe de référence est figurée sur le graphique ci- après.



les valeurs sont en outre portées dans le tableau suivant :

#### **4. Méthode de calcul (comparaison) par octave**

Pour évaluer les résultats d'un mesurage, la courbe de référence est déplacée par bonds de 1dB vers la courbe mesurée, celle qui caractérise un produit ou la mesure *in situ*, jusqu'à ce que la somme des écarts défavorables soit la plus grande possible sans toutefois dépasser **10,0dB**.

*On notera que la courbe est tronquée à 2000 Hz. L'octave 4000 Hz n'est pas pris en compte, il y a donc 5 octaves.*

Un écart défavorable, à une fréquence donnée, se produit lorsque le résultat du mesurage est inférieur à la valeur de référence. On ne prend en compte que les écarts défavorables.

Après avoir effectué les décalages progressifs précédemment décrits la valeur en décibels de la courbe de référence à 500 Hz exprime suivant le type de mesure, le **Rw**.

**Seuls les valeurs par octave sont à utiliser pour les calculs.**

#### **5. Présentation du résultat :**

Le résultat est présenté comme suit  $Rw(C ; Ctr)$

Exemple :  $Rw(C ; Ctr) = 41 (0 ; -5)$

##### ***Le terme d'adaptation C :***

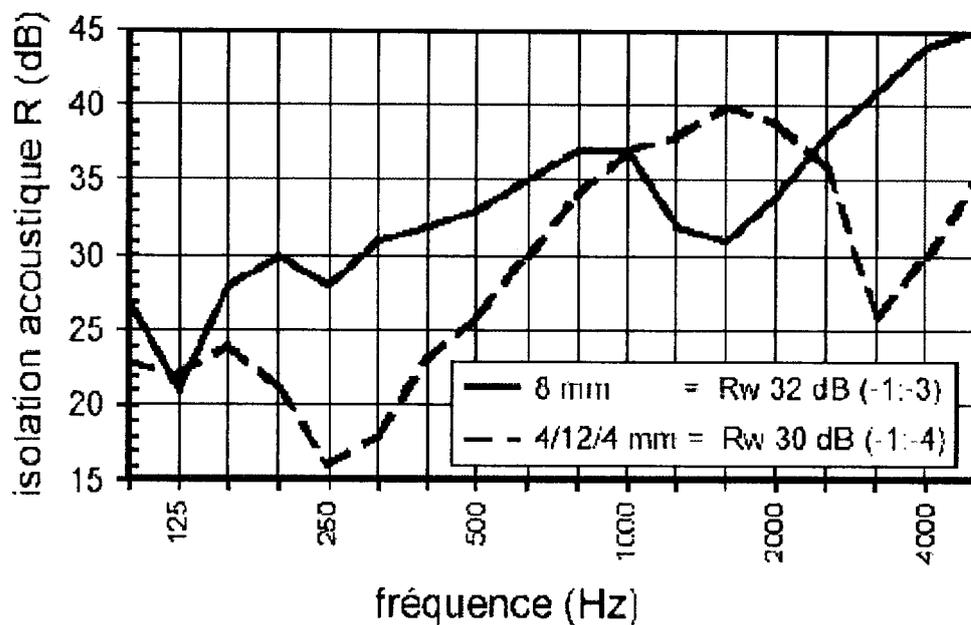
$Rw+C$  est utilisé dans certain pays et noté  $R_A$  ( indice d'affaiblissement normalisé) pour un bruit rose à l'émission.

##### ***Le terme d'adaptation Ctr :***

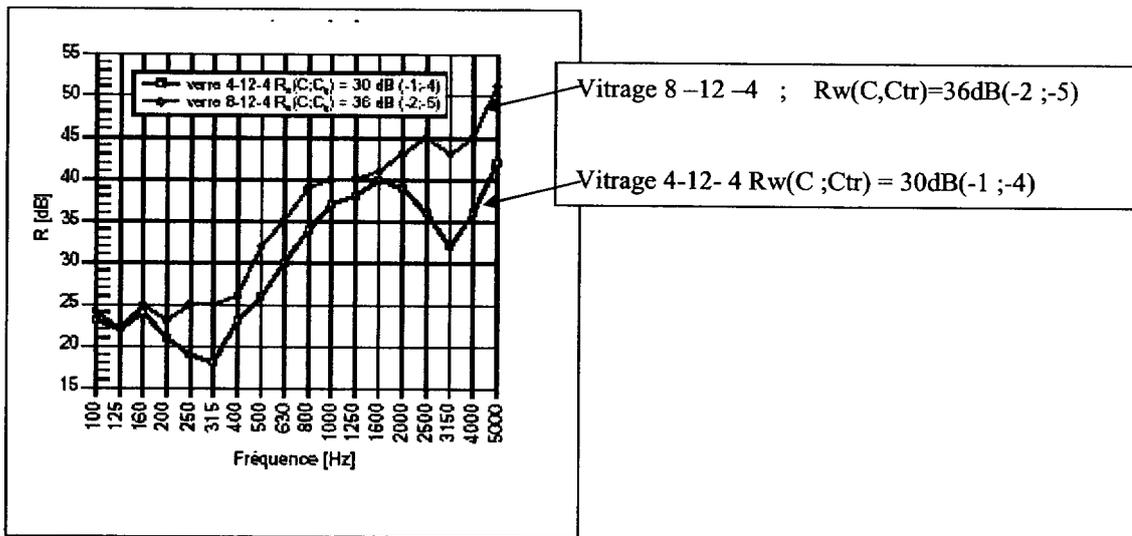
$Rw+Ctr$  est utilisé dans un nombre de pays et noté  $R_{A,tr}$  (indice d'affaiblissement acoustique) pour un bruit de trafic à l'émission.

## DT 3.2 – FICHES TECHNIQUES

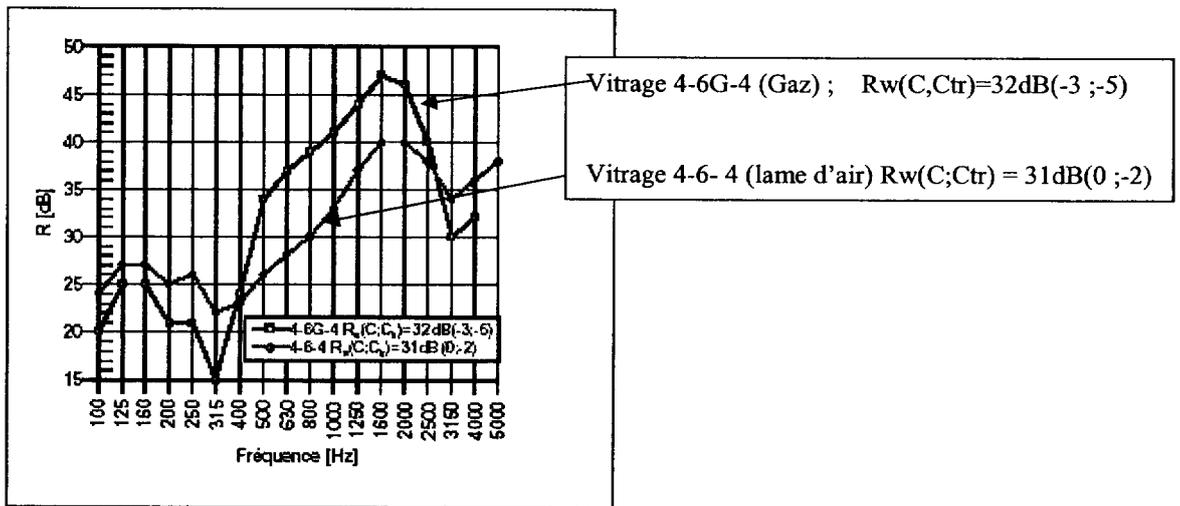
### PERFORMANCES ACOUSTIQUES DES VITRAGES



Indice d'affaiblissement acoustique R (dB) exprimé en tiers d'octaves d'un simple et d'un double vitrage de même épaisseur de verre (Saint - Gobain)



Comparaison entre les doubles vitrages thermiques 4-12-4 et 8-12-4



Comparaison entre un double vitrage avec lame d'aire sec et d'un double vitrage avec lame d'argon

# DT 4.1 – FICHES TECHNIQUES

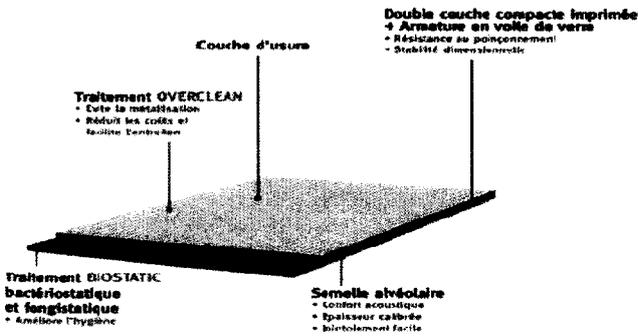
## Habitat / Bureaux

Le revêtement de sol prescrit sera un revêtement PVC acoustique imprimé, en dalles 33 x 33 cm, avec armature en voile de verre sur semelle alvéolaire de mousse chimique. Les dalles seront protégées par une couche d'usure transparente, groupe T d'abrasion, traitées BIOSTATIC (traitement hygiène fongistatique et bactériostatique) et bénéficieront d'une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l'entretien et évitera l'application d'une métallisation. Elles seront d'une épaisseur calibrée pour garantir un jointoiement parfait. Le produit sera garanti 5 ans.



### Caractéristiques techniques:

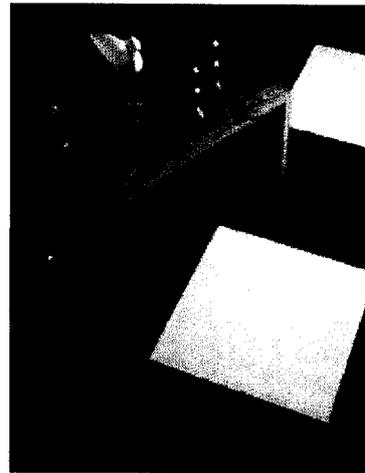
	2S2	2S3	32
Epaisseur	3,2 mm	3,25 mm	3,3 mm
Couche d'usage	0,29 mm	0,32 mm	0,35 mm
Poids total moyen	2,5 kg/m <sup>2</sup>	2,6 kg/m <sup>2</sup>	2,7 kg/m <sup>2</sup>
Dimension	dalles 33 x 33 cm	dalles 33 x 33 cm	dalles 33 x 33 cm
Conditionnement	Bte 45 (5m <sup>2</sup> )	Bte 45 (5m <sup>2</sup> )	Bte 45 (5m <sup>2</sup> )
Certificat NF-UPEC.A n°	304-006.2_00/05	304-007.3_00/05	304-008.3_00/05
Classement UPEC	U2SP2E2C2	U2SP3E2C2	U3P2E2C2
Efficacité acoustique certifiée	$\Delta L_w = 19dB$	$\Delta L_w = 19dB$	$\Delta L_w = 18dB$
Classification européenne selon NF EN 651	23	23 - 31	32 - 41
Résistance à l'abrasion	groupe T	groupe T	groupe T
Résistance au poinçonnement	$\leq 0,20$ mm	$\leq 0,20$ mm	$\leq 0,20$ mm
Comportement électrostatique	antistatique - classe 1	antistatique - classe 1	antistatique - classe 1
Résistance à la lumière	7 à l'échelle des bleus	7 à l'échelle des bleus	7 à l'échelle des bleus
Protection de surface	OVERCLEAN	OVERCLEAN	OVERCLEAN
Traitement	BIOSTATIC	BIOSTATIC	BIOSTATIC
Réaction au feu PV du C.S.T.B n°	Bfl-s1* n°RA 05-0388	Bfl-s1* n°RA 05-0388	Bfl-s1* n°RA 05-0388





**Tertiaire / habitat / Administration**

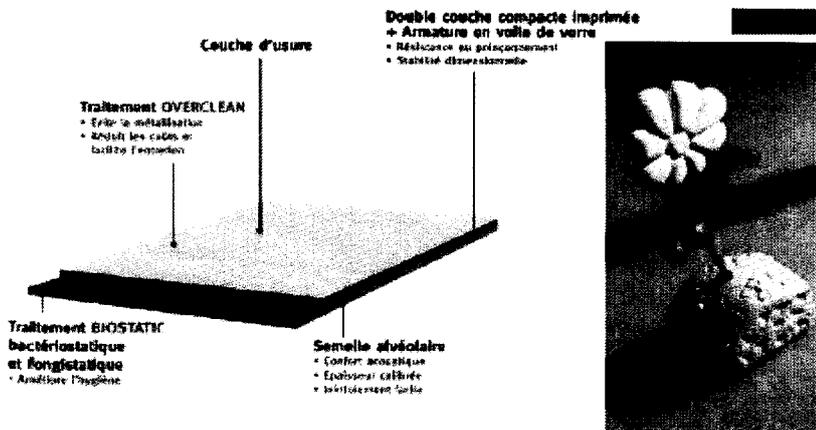
Le revêtement de sol prescrit sera un revêtement PVC acoustique imprimé, en dalles 50 x 50 cm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée. Les dalles seront traitées BIOSTATIC (traitement hygiène fongistatique et bactériostatique) et bénéficieront d'une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l'entretien et évitera l'application d'une métallisation. Elles seront d'une épaisseur calibrée pour garantir un jointoiement parfait. Le produit sera garanti 5 ans.

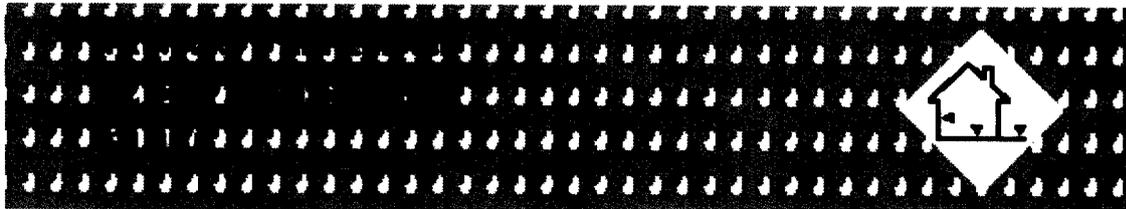


**Caractéristiques techniques:**

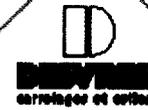
	<b>33</b>	<b>43</b>
Épaisseur	4,0 mm	4,1 mm
Couche d'usage	0,59 mm	0,67 mm
Poids total moyen	3,7 kg/m <sup>2</sup>	3,8 kg/m <sup>2</sup>
Dimension	50 x 50 cm	50 x 50 cm
Conditionnement	Bte 24 (6 m <sup>2</sup> )	Bte 24 (6 m <sup>2</sup> )
Certificat NF-UPEC.A n°	304-009.1	304-010.1
Classement UPEC	U3P3E2/3C2	U4P3E2/3C2
Efficacité acoustique certifiée	ΔLw = 17dB	ΔLw = 17dB
Classification européenne selon NF EN 651	23 - 33	34 - 42
Résistance à l'abrasion	groupe T	groupe T
Réaction au feu Rapport du C.S.T.B n°	C <sub>g-s1*</sub> n°RA-04-0591	C <sub>g-s1*</sub> n°RA-04-0591
Résistance au poinçonnement	≤ 0,20 mm	≤ 0,20 mm
Comportement électrostatique	antistatique - classe 1	antistatique - classe 1
Résistance à la lumière	7 à l'échelle des bleus	7 à l'échelle des bleus
Protection de surface	OVERCLEAN	OVERCLEAN
Traitement	BIOSTATIC	BIOSTATIC

\* convient à la réglementation M3





- **REGULARISE LA POROSITE ET EVITE LE BULLAGE**
- **AMELIORE L'ADHERENCE DES MORTIERS**
- **ASSOCIE AUX ENDUITS D'ETANCHEITE**
- **EN PHASE AQUEUSE, SANS SOLVANT**



### PRESENTATION

Jerricans plastiques de 1, 2, 5 et 30 litres.  
 Conservation : 1 an dans l'emballage d'origine, à l'abri du gel et de l'exposition au soleil.  
 Chaque jerrican présente un code de fabrication facilement identifiable.

### COMPOSITION

Emulsion en phase aqueuse de copolymères de résines synthétiques.

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Liquide prêt à l'emploi
- Coloris : orange
- Densité : 1,04
- PH : 8,0 environ
- Non corrosif
- Action physiologique : neutre
- Ininflammable - Sans solvant



5 à 35°C

### DOMAINES D'EMPLOI

Le CERMIFILM s'emploie sur les supports et matériaux :

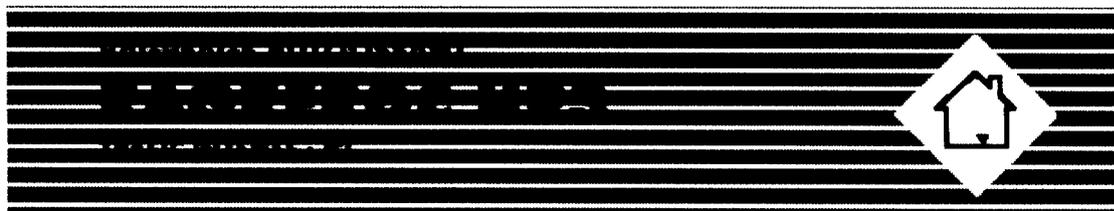
- Béton
- Chape et Enduit de mortier de ciment
- Plâtres divers (Enduits, Carreaux)
- Plaques de plâtre cartonées
- Béton cellulaire
- Bois CTB.H/CTB.X
- Chape Anhydrite
- Associé au SPEC CERMICRYL et aux SEL CERMITANCHE et CERMIPROOF.

### ETATS DES SUPPORTS

Les supports doivent être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Dépoussiérer et gratter les éléments résiduels non adhérents.

- Supprimer par ponçage jusqu'au support propre les traces de graisse, cire vernis et produits noirs.
- S'assurer de la stabilité du support et y remédier le cas échéant.





- POUR L'EGALISATION ET LE LISSAGE DES SUPPORTS
- EPAISSEUR D'EMPLOI 3 À 10 MM
- SOUS TOUS REVETEMENTS CERAMIQUES ET AUTRES



### PRESENTATION

Sac de 25 kg, 10 kg.  
 Conservation : 6 mois dans l'emballage fermé et à l'abri de l'humidité.  
 Identification : Chaque sac présente un code de fabrication facilement identifiable.

### COMPOSITION

Liants hydrauliques, charges minérales, résines synthétiques et adjuvants spéciaux.

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Aptitude à l'autolissage : Très bonne jusqu'à 15 min.
- Permet un accès rapide : 2 à 4 h. après application.
- Autolissant : assure une finition soignée en une seule passe.

### DOMAINES D'EMPLOI

- SOLS INTERIEURS, sur support visé par le CPT :
    - Dalle béton, chape au mortier de ciment, béton surfacé, plancher chauffant à eau chaude... conformes aux D.T.U.
  - TOUS LOCAUX P2-P3 :
    - Locaux P2 : Appartements, Pavillons...
    - Locaux P3 : Bureaux, Lycées, Hôpitaux, Aéroports...
- Sont exclus les PRE, les locaux et sols humides en permanence et les sols extérieurs.

- EPAISSEUR D'EMPLOI en une seule passe :

Locaux à trafics modérés (P2)	1 à 10 mm
Locaux à trafics intensifs (P3)	3 à 10 mm

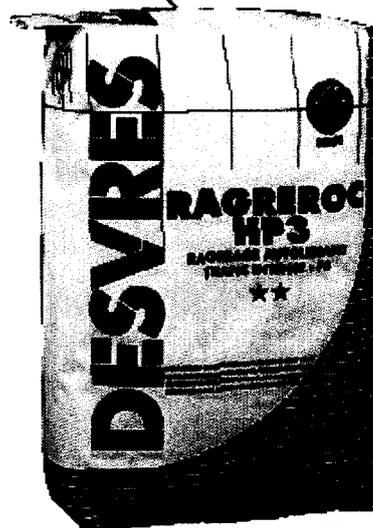
\* Réglementation : pour la préparation de sol avant la pose collée d'un carrelage : utiliser un ragréage P3 en 3 mm d'épaisseur minimum (CPT n° 3267 d'octobre 2000)

### ETAT DES SUPPORTS

#### CONDITIONS PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE

Le support doit être :

- 1°) **Sain** : c'est-à-dire ne pas avoir en surface : de laitance de ciment, de croûte de plâtre. Pour ce faire : gratter puis éliminer les parties non adhérentes et ensuite dépoussiérer soigneusement.
- 2°) **Propre** : c'est-à-dire exempt : de traces d'huile, de traces de peinture, de poussière.



Belge



5 à 30°C

6 l



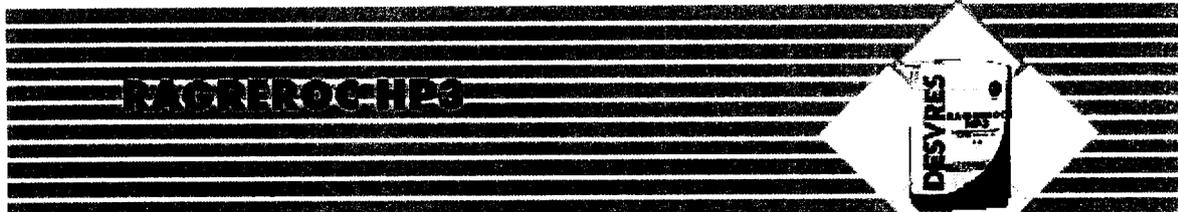
30 min.

P2 : 1 à 10 mm

P3 : 3 à 10 mm

15 min.

- 3°) **Non poussiéreux** : sinon passage de l'aspirateur ou balayage et application du primaire CERMIFILM.
  - 4°) **De porosité normale** : (goutte d'eau absorbée entre 1 min et 10 min) application du primaire prévu dans l'A.T. - S'il est trop poreux : application du primaire CERMIFILM.
- Pas assez poreux : (très lisse, par exemple une chape lissée à l'hélicoptère) appliquer une couche du primaire CERMIFILM. Laisser sécher 2 à 3 heures.



### MISE EN ŒUVRE

- Température ambiante
  - Travailler à une température comprise entre 5° et 30° C
  - Éviter les courants d'air
- En été, par temps chaud, humidifier les supports.  
En hiver, utiliser de l'eau de gâchage à 10°C minimum.

#### • GÂCHAGE

Mélanger le RAGREROC HP3 en proportion de 6 litres d'eau environ pour 25 kg de poudre.

Dans un récipient propre, verser l'eau puis la poudre, progressivement jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène et sans grumeaux.

Utiliser un fouet mélangeur branché sur une perceuse électrique (300 à 500 tours/mn maxi).

Décali d'utilisation :

La durée de vie en auge varie en fonction de la température. Elle est en pratique de 30 minutes.

#### • APPLICATION

Après passage du primaire, étaler le RAGREROC HP3 en une seule passe à l'aide d'une lisseuse en inox par de larges mouvements de va-et-vient.

A l'aller, tirer à zéro en tenant la lisseuse presque verticalement, permettant ainsi de chasser les bulles d'air. Au retour, régler l'épaisseur souhaitée en lissant avec l'outil presque horizontal. Cette technique permet au ragréage de couler facilement dans les anfractuosités du support et de ne laisser qu'une faible porosité résiduelle.



### UPEC

Le classement P2 ou P3 des locaux tel que défini dans la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux - cahier 2999 - Nov. 1997.

### DELAI D'ATTENTE

Ouverture de passage aux piétons : 2 à 4 heures suivant température ambiante.

Décali d'attente pour le collage du revêtement : 24 heures minimum, sauf parquet : minimum 3 jours.

### CONSOMMATION

1,5 kg de poudre par m<sup>2</sup> et par mm d'épaisseur.

### CERTIFICATS - TEXTES DE REFERENCE

A.T. 12/01-1281

CPT n° 2843 Enduits autolissants, CPT n°3267,

DTU 51.2, 53.1, 53.2

Certificats CSTBat n° 06-S-12

59-S-12

66-S-12

Nous garantissons la constance de qualité de nos produits. Les recommandations générales contenues dans cette notice sont issues de nos essais et de notre expérience.

Elles ne peuvent prendre en compte ni les conditions d'application spécifiques de chaque chantier, ni la mise en œuvre sur lesquelles nous n'avons aucune influence.

Il conviendrait par ailleurs de respecter la réglementation en vigueur.

**09 72 10 10 10** Un technicien à votre écoute  
ALLOFAX 03.21.303.505\* PRÉPARATION CODE 1216  
www.desvres.com - pmo@desvres.com

CLASSE  
P3

